

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2017

DATE DE CONVOCATION : 20 octobre 2017

N°2017-07-03

Conseillers en exercice : 63  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 53  
Conseillers votants : 49  
Dont pouvoirs : 3

Pour : 49  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2017 et le 26 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Passirac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique CHATELLIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, Mme HUGUET Séverine – **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques – **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **LAGARDE SUR LE NE** : M. TESTAUD Alain - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORILLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie – **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINT-VALLIER** : M. FAVREAU Patrick – **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme LELIEVE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)  
Monsieur VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy  
Monsieur Gérard DELETOILE (Baignes) a donné pouvoir à M. BAUDET Pierre (Baignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. GUILLON Jean-Jacques, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise.

Etaient excusés :

Mme DELPECH de MONTGOLFIER, M. BOBE Philippe, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme PARIS Marie-Nicole, Mme ROCHAIS Anne-Marie.

**N°3 - Objet : demande de prolongation de la convention attributive de subvention en fonctionnement au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)**

**Rapporteur :** Monsieur Le Président

Dans le cadre de l'AMI revitalisation du centre bourg, la Communauté de Communes des 4B Sud Charente a sollicité une subvention au titre des crédits FNADT pour la mise en place de l'ingénierie nécessaire à la réussite du projet de revitalisation.

Par convention, une subvention de 175 000 € a été accordée pour la réalisation de cette opération.

Ce montant correspond à un taux d'aide de 50% appliqué au coût prévisionnel des besoins d'ingénierie éligibles, s'élevant à 350 000 € HT.

Les dépenses d'ingénierie éligibles sont celles relatives :

- au salaire du chef de projet contractuel recruté pour le projet, ou au salaire de chargés de mission directement impliqués dans le projet (dans le cas où le chef de projet serait déjà en place et financé) ;
- aux études complémentaires à engager au titre du projet
- aux frais liés à la sensibilisation et à la participation du public
- aux frais de communication sur le projet

La convention a été signée le 30 décembre 2014. Le financement FNADT au titre de la convention centre-bourg est octroyé pour une durée de 3 ans et la convention prend fin au 31 décembre 2017.

Afin de permettre la clôture des actions cofinancées dans le cadre de cette convention, Monsieur le Président propose de demander une prorogation de la convention pour une durée de six mois permettant ainsi la réalisation et la finalisation du plan guide de valorisation foncière (activités économiques).

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- autorise Monsieur le Président à demander une prorogation de la convention FNADT auprès de Monsieur le Préfet pour une durée de six mois ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : 27 OCT. 2017.....  
Publié ou notifié le : 27 OCT. 2017.....  
Touvérac, le : 27 OCT. 2017.....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 27 octobre 2017  
le Président,  
Jacques CHABOT.

